



## RÈGLEMENTS DU CONCOURS

### 1. ADMISSIBILITÉ

**1.1** Le concours s'adresse à tous les résidents et résidentes de l'arrondissement de L'Île-Bizard - Sainte-Geneviève désirant participer à la construction d'un bonhomme de neige. Il n'y a aucune restriction sur l'âge.

**1.2** Pour être admissible à l'attribution des prix, les participants doivent s'inscrire dans l'une des six catégories suivantes :

Famille : 2 participants et plus de la même famille (Ex: 1 enfant + 1 parent ou 1 ado + 2 enfants)

Enfant de 5 à 12 ans : 1 seul participant

Adolescent : 1 participant de 13-17 ans

Adulte : 1 participant de 18 à 54 ans

Aînés : 1 participant de 55 et plus

**1.3** Pour être admissible aux prix "enfants" et par souci d'égalité lors de l'évaluation, les participants doivent avoir construit leur bonhomme de neige seuls, sans l'aide des parents.

### 2. MODE DE PARTICIPATION

Pour participer, il suffit de bâtir un bonhomme de neige, de le prendre en photo et de remplir le formulaire sur le site Internet de l'arrondissement. Les personnes désirant participer auront du 27 janvier au 12 février 2021 à minuit pour s'inscrire. Les candidatures soumises après la date limite d'inscription ne seront pas inscrites au concours. Chaque participant ne peut pas présenter plus d'une (1) inscription. Par contre, plus d'un bonhomme de neige pourra être inscrit à une même adresse.

### 3. ATTRIBUTION DES PRIX

**3.1** Toute personne participante (ou son représentant) consent, par sa participation au tirage, à ce que son prénom, son âge et la photo de son œuvre soient potentiellement utilisés à des fins promotionnelles et publicitaires.

**3.2** Le prix doit être accepté tel qu'il est décrit au présent règlement et ne pourra être transféré à une autre personne, substitué à un autre prix ou échangé en partie ou en totalité.

### 4. ASPECT LÉGAUX

**4.1** Toute personne qui participe au concours accepte de se conformer au présent règlement et aux décisions finales et sans appel de l'organisateur, qui administre le concours. Ce concours est assujéti à toutes les lois applicables.